

**Licence professionnelle Énergies renouvelables
appliquées à l'habitation et au bâtiment industriel**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Énergies renouvelables appliquées à l'habitation et au bâtiment industriel. 2014, Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO. hceres-02038479

HAL Id: hceres-02038479

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038479>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Energies renouvelables appliquées à
l'habitation et au bâtiment industriel

de l'Université du Littoral Côte
d'Opale - ULCO

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Energies renouvelables appliquées à l'habilitation et au bâtiment industriel (ERAH)

Secteur professionnel : SP4-Mécanique, électricité, électronique

Dénomination nationale : SP4-4 Electricité et électronique

Demande n° S3LP150008375

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Département GEII - IUT Calais-Boulogne
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : 2

Présentation de la spécialité

Le pourcentage des enseignements effectués par des professionnels est passé de 24 à 42 % suite à une remarque de la CNE, ce qui est très satisfaisant. Cependant, certaines de ces interventions correspondent à des volumes horaires un peu faibles (inférieurs à 10 heures) qui peuvent ne pas entraîner une grande implication des professionnels dans la formation D'autant plus que, malgré les efforts déployés, il n'existe pas encore de conseil de perfectionnement. Néanmoins, la formation est bien intégrée dans le contexte économique de la région. Les stages trouvés par les étudiants sont très intéressants et cette licence va développer le côté formation continue.

L'équipe pédagogique est très diversifiée. Le responsable de la licence semble faire le maximum pour que sa formation fonctionne bien. Les enquêtes concernant le devenir des étudiants ont été menées au mieux compte tenu du fait que ceux-ci ne se sentent pas obligés de rester en contact avec le responsable de la formation. Dans le dossier, ne sont pas mentionnés des processus d'évaluation de la formation par les étudiants ni de « retours » de la part de ceux-ci (et des professionnels) sur le contenu de la formation. L'évolution potentielle des contenus de la formation ne peut se faire qu'au sein de réunions pédagogiques qu'il faudrait multiplier.

Le projet de cette licence remonte à 2008. Elle a été évaluée en 2011 par le CNE et n'a pas fait l'objet d'une restructuration. Elle concerne les énergies renouvelables (photovoltaïque, petit éolien) et l'amélioration énergétique des bâtiments, sujets d'actualité.



Elle se différencie d'autres licences de la région Nord-Pas de Calais qui traitent de sujets voisins comme par exemple celle de Dunkerque qui traite de « production industrielle et conduite des installations énergétiques » et dont seul un module de 20 heures traite d'énergies renouvelables et celle de Lille concernant les « énergies renouvelables et efficacité énergétique » qui insiste surtout sur l'efficacité énergétique.

Cette licence fonctionne essentiellement en formation initiale et est très bien structurée en cinq unités d'enseignement.

Synthèse de l'évaluation

Le contenu de la formation est tout à fait en adéquation avec les compétences et les connaissances attendues. Les diplômés sont capables de mener une étude technologique d'amélioration énergétique du bâtiment. Ils peuvent proposer et dimensionner des solutions énergétiques alternatives par l'intégration des énergies renouvelables, et par la gestion informatisée des ressources électriques. Les UE sont articulées de manière logique, avec une remise à niveau, jusqu'au projet tuteuré. Néanmoins, une partie de ce projet concerne la recherche d'emploi, ce qui est très utile mais n'est pas en relation directe avec la spécificité de la licence mais, de ce fait, les étudiants sont mieux armés pour trouver un stage tout seuls. L'autre partie du projet tutoré permet souvent d'aborder un sujet théorique qui a été survolé en cours.

Une unité d'enseignement permet une « homogénéisation » des étudiants d'origines assez diverses (2 ou 3 BTS et 2 ou 3 DUT).

Le taux d'insertion professionnelle, malgré la crise, est tout à fait satisfaisant. Les étudiants trouvent très majoritairement des emplois assez variés dans leur domaine de compétences et au niveau de leur diplôme à Bac+3. Leur embauche suit souvent le stage (pour un tiers des étudiants qui ont répondu à l'enquête) et, de toute manière, le délai avant de trouver un emploi est « relativement » court de 4 à 12 mois.

- Points forts :
 - Un domaine de compétence dans des sujets d'actualité où il est bon de trouver des diplômés bien formés.
 - Bonne diversité des enseignants.
 - Bon taux de réussite et bonne insertion professionnelle.

- Points faibles :
 - Une partie du projet tutoré, un peu hors sujet.
 - Une implication de certains professionnels (hors enseignement) sans doute un peu faible.
 - L'absence de conseil de perfectionnement.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait bon d'intégrer une partie du projet tutoré concernant la recherche d'emploi dans l'unité d'enseignement « vie de l'entreprise et management et insertion professionnelle » afin que celui-ci soit complètement dévolu au domaine de compétences recherchées.

Il pourrait être bien, dans la mesure du possible, d'éviter l'éparpillement des enseignements donnés par les professionnels dans des modules à volume horaire limité et ce, sans diminuer leur pourcentage dans le volume horaire de la formation.

Dans ce type de formation, il est évidemment nécessaire de développer les contacts avec les milieux industriels. Si la piste proposée pour créer un conseil de perfectionnement n'aboutit pas, il faudrait pouvoir motiver quelques professionnels pour que celui-ci existe. De plus, le développement de la formation continue serait le bienvenu.

Une réflexion devrait s'engager entre les responsables administratifs de l'IUT et le responsable de la formation pour savoir s'il est vraiment pertinent de vouloir augmenter l'effectif de cette licence.



Observations de l'établissement

Division des Etudes et de la Vie Etudiante
1, place de l'Yser BP 1022
59375 Dunkerque Cedex 1
Tél : 03.28.23.73.73
Fax : 03.28.23.73.95
president@univ-littoral.fr

Dunkerque, le 02 avril 2014

Le Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale
à
Monsieur le Président de l'AERES

Objet : Remarques rapport d'évaluation Licence Professionnelle

V/Réf. : JMG/2013/N°99

Affaire suivie par Estelle Sirmon

N/Réf. : LB/SB/CV/7807

Affaire suivie par Laurent Barra

Monsieur le Président,

Les équipes pédagogiques ont pris connaissance des rapports de l'AERES sur les Licences Professionnelles délivrées à l'Université du Littoral Côte d'Opale.

Je vous informe qu'aucune remarque n'est à transmettre par notre établissement pour les licences professionnelles suivantes :

- Licence Professionnelle Industrie Agro-alimentaire, spécialité Environnement et Sécurité
- Licence Professionnelle Electricité Electronique spécialité Technologies Avancées de l'Electronique des Communications
- Licence Professionnelle Structures Métalliques spécialité Conception et Calcul Assistés par Ordinateurs
- Licence Professionnelle Productions Animales spécialité Métiers du Conseil en Elevage, Production Laitière
- Licence Professionnelle Electricité Electronique spécialité Energies renouvelables appliquées à l'habitation et au bâtiment industriel
- Licence Professionnelle Industries Chimiques et Pharmaceutiques spécialité Contrôle, Conduite et Sécurité des Installations Chimiques
- Licence Professionnelle Production Industrielle spécialité PRIME
- Licence Professionnelle Hôtellerie et Tourisme spécialité Gestion Touristique et Hôtelière
- Licence Professionnelle Gestion des Ressources Humaines spécialité Assistant Gestionnaire de Ressources Humaines en PME
- Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Gestion PME/PMI, Management, Création et Reprise/Transmission
- Licence Professionnelle Commerce spécialité Techniques Commerciales Industrielles – Chargé d'Affaires

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Roger DURAND

